

**Postes**

Aucune création de postes depuis 2017. Et en 2022 ? 50 postes dont la répartition entre AS et infirmières est laissée à la responsabilité des académies. De là découlent plusieurs conséquences :

- Des arrêts maladie pour épuisement professionnel
- Des réorganisations de service aboutissant soit à la diminution des établissements couverts par notre service avec des permanences, soit à l'augmentation de la charge des secteurs d'intervention par collègues.

Pire, dans beaucoup d'académies remontent, en particulier depuis la rentrée de septembre, la volonté d'imposer aux personnels le remplacement des agents absents !

Les revendications du SNFOASEN

⇒ Création immédiate et massive de postes d'assistants sociaux, remplacement systématique des agents en arrêt, compensation des temps partiels, extension des CDD à 12 mois avec proposition de temps plein

⇒ Pas de réorganisation des services sans avis du CHSCT

**Salaires et régime indemnitaire**

- Grilles indiciaires des ASSAE inférieures à celles de la catégorie A type. A l'heure où le ministère se fait le chantre de l'égalité hommes/femmes, nous constatons que les mesures concrètes prises vont dans le sens du maintien d'une forte inégalité salariale à catégorie équivalente.
- Poursuite du gel de la valeur du point d'indice pour la 5ème année consécutive alors même que l'inflation n'a eu de cesse d'augmenter chaque année, en particulier en 2021.

Le SNFOASEN revendique avant tout la revalorisation du point d'indice à une revalorisation indemnitaire, pourquoi ?

- Parce que c'est le traitement qui servira de base au calcul de notre retraite or aujourd'hui la part de l'indemnitaire dans le salaire net représente près de 20%
- Parce que revaloriser le traitement c'est revaloriser tous les agents alors que l'IFSE n'est accordée qu'aux stagiaires/titulaires et varie d'une académie à une autre
- Parce que l'IFSE n'est pas versée en cas de congé longue durée, congé longue maladie.

Les revendications du SNFOASEN

⇒ Alignement de la grille indiciaire sur celle de la catégorie A type

⇒ Augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 20% pour rattraper la perte cumulée du pouvoir d'achat depuis 2000

**Promotion, avancement**

Le taux de promotion adopté jusqu'en 2021 ne permet pas à tous les agents partants à la retraite non seulement d'atteindre le dernier échelon du second grade mais seulement même d'y accéder !

Les revendications du SNFOASEN

⇒ Augmentation significative du taux de promotion pour garantir à tous les personnels une carrière complète sur les deux grades

## ET DANS L'ACADEMIE DE TOULOUSE QUE SE PASSE T IL POUR LE SERVICE SOCIAL ?

- Sur les 3 postes attribués pour l'académie de Toulouse : **aucun pour le service social**. Pourtant, depuis 2017, dernière année de créations de postes, il y a eu 10 nouveaux établissements sur l'académie, 4 autres ouvriront à la rentrée 2022, 7 autres d'ici 2024
- **Réorganisations successives** de certains services pour « *s'adapter aux besoins* » ; regroupement des établissements en pôle au détriment des permanences ; interventions croissantes dans le 1<sup>er</sup> degré avec des permanences dans les écoles (Tarn et Garonne), via les CT Coordinatrices (Tarn et Tarn et Garonne), via l'éducation prioritaire (REP, REP+, cités éducatives et les futurs T.E.R.) et projet d'extension dans le 1<sup>er</sup> degré en Haute Garonne (maternelles et primaires)
- **Pression pour le remplacement** des personnels absents par les personnels en poste (répartition d'un secteur vacant entre plusieurs collègues en plus de leur secteur habituel pendant 3 mois ; tentative de « protocoliser » le remplacement dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence -quel que soit le motif sur des situations de P.E.
- Pression pour récupérer les postes MDPH
- **Refus d'attribuer l'indemnité REP+** aux AS y exerçant
- Contractuels sans évolution de traitement en dépit de leur ancienneté éventuelle, contrats à temps partiels
- **Écarts de 300 €** environ au niveau du régime indemnitaire entre le service social étudiant et le service social élèves
- Pas d'indemnité tutorat pour l'accompagnement des personnels stagiaires
- Pas d'indemnité pour l'accueil des élèves AS stagiaires
- Pas de supervision

**RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT LE 15 MARS à 11H**

**Avec demande d'audience FO/FSU/UNSA pour porter  
nos revendications**

**A L'AVEILLE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES POSTES AU  
RECTORAT LE 16 MARS METTONS LA PRESSION,  
MOBILISONS NOUS MASSIVEMENT !**